Espace France Services/ les maisons des solidarités

La Maison France Service de Baziège a ouvert ce jour à destination des usagers de tout le territoire.

Nous accueillons :

Le lundi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h

13 avenue de l’Hers à Baziège

05 61 81 81 25

conseillernumerique@ville-baziege.fr

franceservices@ville-baziege.fr

« L'Espace France Services, c'est le retour du service public au cœur des territoires. Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives ou d'aide à l'utilisation d'un service numérique, rendez-vous dans votre France Services »

Maison des solidarités de Castanet-Tolosan : 8 Av. du Lauragais, 31320 Castanet-Tolosan
05 62 71 91 80

Maison des solidarités d'Escalquens : Av. de la Mairie, 31750 Escalquens
05 62 71 56 78

Maison départementale de proximité de Belberaud : 3 rue de la mairie 31 450 Belberaud 05 62 71 63 53

Une Maison départementale de proximité ouvre ses portes la semaine du 12 septembre à Belberaud, 3, rue de la Mairie.

.

Dans un contexte de fermetures successives de services de proximité, le Département souhaite placer au cœur de son action, les solidarités humaines et territoriales, en proposant une nouvelle offre de services au plus près des bassins de vie.

La Maison départementale de proximité offre :

- **Un relais des services départementaux tels que la MDPH, Haute-Garonne Subventions, la restauration scolaire…**

- Une aide aux démarches administratives de la vie quotidienne
- Une aide personnalisée pour découvrir et se familiariser avec les outils numériques
- La mise à disposition d'un poste informatique en libre-service, d'un accès à internet, ainsi que d'une imprimante

Véritable lieu d'informations, d'accompagnement et de médiation numérique, la Maison départementale de proximité est ouverte le mercredi et le jeudi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sans rendez-vous.

Vous trouverez sur YouTube une vidéo qui vous présentera le fonctionnement des Maisons départementales de proximité, et que vous pouvez utiliser sur le site de votre commune :

https://
www.youtube.com/
watch?
v=m7wFTuIHsV4